

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes informés par le soussigné que les membres du conseil municipal sont convoqués à une séance ordinaire, qui se tiendra le mardi 12 décembre à 19h30, au lieu habituel des séances du conseil, soit le 221, rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka, sous la présidence de Jean-François Gendron, maire

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MARDI 12 DÉCEMBRE À 19H30

Ordre du jour

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions du public**
4. **Adoption du procès-verbal**
5. **Finances et administration**
 - 5.1 Autorisation de présenter une demande dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada 2024
 - 5.2 Autorisation de la liste des immeubles de la vente pour défaut de paiement de taxes
 - 5.3 Autorisation de procéder à la radiation des mauvaises créances de moins de 5\$
 - 5.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 5.5 Adoption du règlement 442-2023 Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2024
 - 5.6 Adoption des comptes à payer au Fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 5.7 Autorisation de la version numéro de la programmation 2019-2024 du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
6. **Urbanisme et environnement**
 - 6.1 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme
 - 6.2 Adoption du règlement 441-2023 modifiant : le Règlement de zonage numéro 330-2018 de façon à modifier certaines normes applicables aux grilles des usages et des normes des zones AD-7 et AD-8
7. **Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 7.1 Autorisation de modification d'une entente intermunicipale pour la bibliothèque Maxime-Raymond
8. **Travaux publics**
9. **Sécurité publique**
 - 9.1 AUTORISATION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA CONSTRUCTION ET

L'UTILISATION DU CENTRE D'ENTRAÎNEMENT ET DE MAINTIEN DES COMPÉTENCES RÉGIONAL

9.2 Autorisation d'une entente à intervenir entre la Municipalité et L'association d'entraide mutuelle de feu du sud-ouest du Québec

10. Fermeture de la séance